

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 44 (1936)
Heft: 1

Artikel: Quatre lettres d'Alexis Forel (1787-1872) à son ami Charles Monnard
Autor: Schnetzler, Ch.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-34292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quatre lettres d'Alexis Forel (1787-1872) à son ami Charles Monnard¹.

Jean-Marc-Alexis Forel, né le 12 septembre 1787, était le septième enfant de François Forel, sous-préfet de Morges pendant la République helvétique et de Marie Fournat d'Aï, d'Annonay (Ardèche). Nous possédons peu de renseignements sur ses jeunes années. Il écrit un jour à Monnard « qu'il a vécu en France plus de trente ans dans sa jeunesse ».

Dans sa correspondance, Henri Druet² le désigne en qualité de « commis » dans l'importante fabrique de papier de M. de Canson à Annonay (sa grand'mère, du côté maternel, était déjà originaire de ce lieu). Là sans doute il fit ses premières armes dans « l'industrie » et se familiarisa avec l'économie politique. Forel dut travailler assidûment pour s'assimiler cette science, qui venait d'être rajeunie et renouvelée par le célèbre économiste Jean-Baptiste Say (1767-1832). C'est ainsi que plus tard il put faire bénéficier ses concitoyens vaudois de ses connaissances et de son expérience dans ce domaine. En 1846, chez G. Bridel, il publia un opuscule de 287 pages, sous petit format : *Quelques notions élémentaires d'économie politique et appliquée*, exposé simple, clair, qui pourrait même rendre des services à plus d'un lecteur d'aujourd'hui.

Peu de temps après 1820, il revint au pays pour s'établir dans sa belle propriété de St-Prex. Il épousa *Marie-Henriette Pache*, de St-Prex, femme très instruite qui sut faire dans la suite, de sa maison, une hospitalière demeure où se réunissaient volontiers Alexandre Vinet, Monnard, Charles Secretan et d'autres littérateurs et théologiens.

Alexis Forel aimait aussi les sciences naturelles. Il fut un entomologiste passionné. Le savant Auguste Forel, bien connu de notre génération, qu'on a appelé le « Forel des fourmis », fut initié, tout jeune, par Alexis Forel à l'étude des insectes.

Comme bien d'autres hommes cultivés de cette époque, Alexis Forel entra, lui aussi, dans la carrière politique. Libéral de conviction, nommé député à la Constituante de 1831, il y plaida, aux côtés de Druey et de Monnard, la cause de la liberté religieuse. Il aurait aussi voulu voir l'inscription de la « liberté de commerce » dans la « Constitution ». Ni l'un ni l'autre de ces principes ne trouva grâce devant la majorité de l'Assemblée.

Forel, en Constituante, rejeta le projet de constitution, en se réservant toutefois de l'accepter lorsque viendrait la votation populaire.

Il fut élu député au nouveau Grand Conseil par le cercle de Villars sous Yens et jusqu'à la révolution de 1845 ses électeurs renouvelèrent fidèlement son mandat.

En 1839, lors de la longue discussion sur le projet de loi ecclésiastique, il rompit des lances en faveur du maintien de la « Confession de foi helvétique ». L'adoption de la loi du 14 décembre 1839, qui déçut bien des espoirs, en refusant à l'Eglise nationale mainte liberté, qui lui semblait nécessaire, marqua un véritable tournant dans la politique vaudoise. Dès lors le vent enfla les voiles du

parti radical dont l'influence croît dans le pays, avec Henri Druey, son chef incontesté. C'est alors qu'en face du *Nouvelliste*, devenu l'organe radical, Alexis Forel fonde un nouveau journal, organe du parti conservateur-libéral, le *Courrier suisse*, en 1840. Une société d'actionnaires le soutient. Le premier rédacteur, pour un temps très court, fut le professeur français Louis Delâtre, puis Monnard et Louis Vulliemin se partagèrent la tâche rédactionnelle.

A l'origine, tout en défendant les principes du libéralisme chrétien, le journal est surtout un bon périodique d'information suisse et étrangère. Il faut avouer que son programme politique manquait un peu de netteté, surtout vis-à-vis du but très arrêté que poursuivait le *Nouvelliste*. Cependant il ne manquait pas d'abonnés. On le trouvait même dans une douzaine d'auberges du pays.

La révolution du 14 février 1845 survint. Alexis Forel, qui était alors directeur et rédacteur du journal, formula un programme plus net et précis. Dans le numéro du 4 mars 1845, il définit ainsi sa raison d'être : « La tâche du *Courrier suisse* sera celle du pilote dans l'orage, il consultera le temps, évitera le bruit et cherchera à conserver le navire pour des jours moins agités. »

Sang-froid, modération et courage, tel est donc l'esprit dans lequel le *Courrier* veut travailler ! Mais Forel tient à conserver l'appui de Ch. Monnard, retenu à Berne par une fracture de la jambe qui l'éloigne ainsi de son canton. « Monnard estime « que c'est là une dispensation de la Providence », alors « qu'il sent bouillonner au-dedans de lui une ardeur juvénile. »

Par lettre du 16 avril 1845, Forel informe son ami que le *Courrier suisse* vivra et se développera encore, il réclame ses conseils et même ses critiques, il luttera

contre les vents contraires pour soutenir le droit de la liberté religieuse et des cultes. Voici ses propres termes :

« Dans l'état où se trouve notre pauvre pays, c'est un devoir en effet de soutenir une entreprise qui, dans une mesure quelconque, peut contribuer à diminuer le mal, une entreprise qui, d'ailleurs prospère et peut, en acquérant chaque jour plus d'importance, devenir de plus en plus bienfaisante. Je sais bien que vous avez mille fois payé votre dette, aussi êtes-vous quitte, mille fois quitte et tout ceci ne vous engage à rien. A votre retour, vos convenances seront les nôtres. Laissez-nous seulement espérer que si alors vous abandonnez la place, ce serait sous la clause de la reprendre en tout ou en partie quand bon vous semblerait.

» Maintenant, cher Monsieur, permettez-moi de vous demander encore une grâce. Quand vous adressez des communications au bureau, veuillez, s'il y a lieu, ajouter deux ou trois lignes d'observations sur la rédaction. Elles seront très bien prises, reçues avec déférence par mes jeunes collègues naturellement modestes, à ce qu'il me paraît. Je leur tiens compte aussi de la manière dont ils apprécient vos talents, votre expérience et votre caractère, et comme vous pouvez le croire, la difficulté de la tâche se déroule de plus en plus à leurs yeux à mesure qu'ils s'y livrent eux-mêmes. La rédaction de l'un d'eux a beaucoup de succès. L'autre a plus de facilité, plus de vues, mais il est moins clair, moins direct.

» Quel temps que celui-ci et quelle épreuve ! Mais je n'oublie pas que j'écris au plus courageux de mes concitoyens et quelque abattement qui me prenne parfois, trêve de jérémiades, elles ne guérissent rien et surabondent ici. C'est un fruit du terroir.

» Ne pensez-vous pas que ce qui se passe dans notre canton est une escarmouche d'avant-poste dans la grande guerre du siècle ? C'est bien autant, ou plus social (pour ne pas dire socialiste) que politique. Les jalousies de position jouent le second rang dans ce bouleversement ; j'aurais dit le premier sans la haine du christianisme plus générale et plus intense encore, et plus enracinée surtout. Je n'espère pas, moi vivant, la voir sensiblement s'amender. Qu'avons-nous obtenu depuis vingt ans ? Mais ce n'est pas une raison pour ne pas persévérer... au contraire. »

Un fait grave venait de donner raison à Forel quand il signalait la haine croissante du christianisme comme une cause de premier rang du trouble qui régnait dans le pays. A Aran (Lavaux), le 6 avril, un culte qui se tenait dans la maison du citoyen J. L. Parisod, un honnête agriculteur, était violemment interrompu par de jeunes perturbateurs qui saccagèrent l'appartement et molestèrent gravement plusieurs personnes présentes et même des femmes. — Parisod, par la voie de la presse, avait courageusement protesté contre cette violation de domicile et demandé que les droits de citoyens libres et l'intégrité du domicile soient respectés et protégés par l'autorité gouvernementale. — Dans ses instructions au préfet au sujet de cette affaire, le gouvernement avait simplement prié le préfet d'inviter les habitants d'Aran « à ne plus tenir de réunions, sinon à leurs périls et risques ».

Là-dessus Forel annonce à Monnard qu'un premier article va paraître, suivi d'autres, dans le *Courrier*. — En effet, le vendredi 18 avril parut l'article en question, précis, sans colère, qui mettait le gouvernement au pied du mur. En voici un résumé :

« Des instructions du gouvernement il déduisait avec force que les séparatistes qui tiendraient encore des réunions étaient mis hors la loi. L'Etat ne leur doit plus aucune protection, à leurs biens, à leurs personnes, à leur vie. Qu'on brûle leurs maisons ! qu'on attente à leurs jours ! ce ne sont pas là des délits. »

« Dans la fameuse loi abrogée du 24 mai 1824 (contre les conventicules), on déférait au moins les délinquants aux tribunaux, mais aujourd'hui on livre l'exercice du pouvoir judiciaire au premier occupant, aux ennemis mêmes des victimes. La liberté, concluait Forel, quitte en pleurant un pays qu'elle aimait. Encore quelques jours et la civilisation aura fui avec elle. »

La deuxième lettre est du 12 décembre 1846, adressée à Charles Monnard qui venait de s'installer, comme professeur à l'Université de Bonn, en Prusse rhénane.

Le mercredi 2 décembre le Conseil d'Etat, en vertu de l'art. 256 de la nouvelle loi sur l'instruction publique, avait destitué huit des professeurs les plus distingués de l'Académie de Lausanne, en grande partie à cause de la participation de quelques-uns d'entre eux à des réunions religieuses en dehors des temples officiels.

Forel s'exprime ainsi :

« Vous êtes, à l'heure qu'il est, instruit du nouvel acte de sauvagerie qui vient de priver le pays et notre jeunesse de ses meilleurs instituteurs. Je m'y attendais et m'étonne seulement que cette mesure n'ait été prise qu'à une faible majorité. Elle n'en est pas moins honteuse et désastreuse, moins fâcheuse heureusement pour la plupart des hommes honorables objets de cette basse tyrannie que pour les familles qu'elle prive de leurs soins. »

Forel cite le cas du professeur italien, juriste distingué,

Amédée Melegari, qui enseigna pendant trois ans à l'Académie de Lausanne le « droit international » avec le plus grand succès. En 1846, lors de sa destitution, il inspirait une profonde pitié par sa situation financière, fort précaire ³.

« Vous serait-il possible, écrivait Forel à Monnard, d'adresser votre ancien collègue à M. Duchâtel (Paris), non comme solliciteur, il ne veut pas jouer ce rôle-là, mais en lui donnant simplement quelques lignes d'introduction ⁴. Dans le temps, s'il m'en souvient, M. M. obtint de M. D., par votre obligeante intervention, une précieuse faveur. Peut-être cette circonstance reviendra-t-elle à la mémoire de M. D. et si vous ne voyiez pas trop d'indiscrétion à la lui rappeler, la destitution actuelle de M. M. après une carrière honorable dans l'enseignement d'une académie dont l'esprit et la tendance sont connus et approuvés par M. D. serait une éclatante confirmation de la garantie que vous avez bien voulu prendre à vous autrefois. »

Les deux lettres suivantes nous transportent à une toute autre époque. Nous sommes en 1859 et 1860. Les grandes questions internationales sont beaucoup plus à l'ordre du jour que ce n'était le cas en 1846. On était au lendemain de la guerre austro-italienne. Napoléon III jouissait d'un haut prestige politique. La question de la cession de la Savoie à la France battait son plein et la Suisse était préoccupée à faire valoir des droits basés sur les traités antérieurs pour occuper militairement le Chablais et le Faucigny, afin d'en garantir la neutralité.

La troisième lettre est datée du 8 août 1859. Dans l'inquiétude qui règne dans le pays, Forel regrette amèrement l'absence et l'éloignement d'hommes qui avaient

rendu au pays de précieux services, tel Monnard. Forel s'adresse à lui :

« Ce ne sont pas seulement vos intimes qui éprouvent (ces regrets), ce sont tous vos compatriotes de quelque valeur, tous les vrais patriotes, tout le pays qui sent de plus en plus ce qu'il a perdu et comprend, j'espère, par ce qui lui manque, que les mots ne remplacent pas les choses, ni surtout les hommes capables et dévoués. A ce propos permettez-moi de vous faire part d'une impression que je viens tout récemment d'éprouver. Je sors d'un pays où j'ai passé de nouveau quelques semaines, après y avoir vécu plus de trente ans dans ma jeunesse. Ce pays est censé gémir sous le poids d'un despotisme intolérable aux yeux de ses voisins et cependant, pour ma part, j'y ai respiré plus librement sous bien des rapports que dans celui qui m'a vu naître, dans celui dont l'écusson est le plus beau que je connaisse. C'est, encore une fois, que les mots ne sont pas les choses, c'est que la liberté, en d'autres termes, le règne du droit, dépend autant et plus, après Dieu, des hommes que des institutions politiques, c'est qu'enfin ce premier des biens nous est dans ce monde autant et plus assuré peut-être de par le haut que par le bas. Ce bas, en tout cas, a autant besoin d'éducation, j'entends de probité et de lumière, que les autres couches de la société qu'il domine et plus il va, plus il me semble que cette éducation, pour le grand nombre, tient encore plus aux faits, à l'histoire et au passé d'un peuple qu'aux efforts d'ailleurs très louables qu'on fait pour l'éclairer et le moraliser. Un fait, entr'autres, m'a confirmé dans cette opinion. Je déplore la guerre et me réjouis de la paix (osé-je le dire) presque quand même. La carrière de soldat développe cependant des vertus que nulle autre peut-être ne fait naître et n'entretient au

même degré : le dévouement, le courage, la résignation au devoir, l'obéissance, en un mot, ce premier fondement de l'éducation de l'homme, pour ce monde et pour l'autre. En retrouvant, dans les campagnes françaises où j'ai longtemps vécu, ces paysans, ces ouvriers qui forment la solide base de l'armée qui vient de combattre en Italie, j'aurais pu dire, en quelque sorte à première vue : Celui-ci a été d'Afrique ou de Crimée, l'autre n'a pas quitté le toit de son père, dans la ferme ou l'atelier. — Chez nous rien de pareil, dans notre heureux pays, comme nous disons, trop heureux peut-être sous ce rapport, tout se passe en paroles, le dévouement comme le reste ; non que naturellement nous valions moins, je pense, mais l'épreuve nous manque, la prospérité nous endort, nous énerve quand elle ne va pas jusqu'à nous corrompre. Nous ne savons ni commander, ni obéir et pourtant nous nous croyons libres, comme si des hommes qui ne savent ni respecter, ni faire respecter la loi dans les conseils, la justice dans les tribunaux, la discipline dans les camps, étaient des hommes libres ! »

La note est quelque peu pessimiste, mais Forel conclut par ces mots : « J'aime mon pays, je l'aimerai toujours, je ne lui demande pas la perfection. »

La quatrième lettre est datée du 24 octobre 1860. Sur la scène politique internationale nous en sommes au dernier acte de l'affaire du rattachement de la Savoie à la France. Le plébiscite savoyard avait eu lieu en juin de la même année et avait donné une imposante majorité en faveur de l'annexion à l'Empire français. Napoléon prenait donc, sans autres, possession de sa nouvelle province.

En Suisse, les mois précédents avaient été fort agités.

Sous l'influence de Jacob Staempfli, le Conseil fédéral, à un moment donné, voulait aller jusqu'au bout de ses revendications, fût-ce au prix d'un conflit armé avec l'appui espéré d'autres puissances alliées, afin de maintenir la validité des droits de la Suisse sur la Savoie. Cependant, en face de ces tragiques perspectives, le parti de la paix au sein des Chambres et dans le peuple gagnait de plus en plus du terrain et l'on voyait clairement qu'il ne restait à la Suisse qu'une seule issue possible pour le bien du pays, savoir la solution d'une retraite honorable. Les Chambres se réunirent encore et là eut lieu un déballage de récriminations et d'aigres propos qui contrastait avec le ton plutôt calme et digne qui est de tradition au sein de notre Parlement.

C'est sous l'impression de ces derniers débats que Forel écrit à Monnard ceci :

« Dois-je vous l'avouer ? Plus de calme et de réserve me sembleraient à la fois plus sages et plus dignes. Le *fortiter in re* m'a toujours paru plus certain après qu'avant le *suaviter in modo* et sous ce rapport je regrette parfois l'allure de nos vieilles diètes, peut-être parce que je suis vieux moi-même et par trop revenu des bruyantes manifestations du jeune âge. Je conviens qu'il est plus agréable d'avoir pour voisin une marmotte qu'un lion, mais outre qu'on ne choisit guère, ce qui nous arrive était assez prévu, votre ancien collaborateur (Louis Vulliemin) a pu vous en dire quelque chose. Nous avons eu tout le temps de préparer et de peser nos démarches, j'attends peu de celles que nous avons cru bon de faire si promptement et si au loin. A moins d'une conflagration générale à laquelle j'ai de la peine à croire pour le moment et qui tournât à l'humiliation de la puissance qui nous

jouxte et nous enserre, je n'espère pas une modification du fait accompli. A ce propos, il faut que je vous cite un mot entendu par moi, de la bouche d'un homme considérable et justement considéré⁶ qui chaque année vient passer ses vacances dans une habitation célèbre au bord de notre lac, non loin de la mienne (Coppet) :

« Si j'avais, disait-il en octobre 1859, l'honneur d'être le conseiller du souverain de mon pays, j'emploierais toute mon influence à obtenir la cession des provinces de langue française en deçà des Alpes, dans le cas où l'Etat d'au delà (Italie) deviendrait une puissance avec laquelle il fallût compter dans la suite.

» Or celui qui parlait ainsi et que vous connaissez personnellement mieux que moi a eu l'oreille de son souverain sous un autre régime et ne peut être suspect de partialité pour celui-là. »

A la fin de cette même lettre, Forel, s'adressant à Monnard et à sa femme, leur disait :

« Le jour où vous nous reviendrez l'un et l'autre, si le ciel le permet, sera un beau jour pour nous. Espérons!... Espérons! En attendant conservez-nous une place dans votre précieuse amitié ! »

Ce désir allait pleinement se réaliser. Du 14 au 23 avril 1861 Charles Monnard passa huit jours à Lausanne. Il revit tous ses amis, Alexis Forel et bien d'autres. Au soir d'une belle journée de printemps, le jeudi 18 avril, l'ancien président du Grand Conseil fut l'objet d'une touchante manifestation de reconnaissance et d'affection de la part de la jeunesse académique à laquelle se joignit un nombreux public. C'était à la rue Bel-Air, ancienne maison Faraudo⁷.

Nous ne connaissons qu'un seul témoin, encore vivant,

de cette cérémonie, c'est M^{me} Auguste Fisch-Duplan, nièce d'Henri et de Clara Monneron-Monnard, qui se trouvait, jeune fille de 19 ans, tout près de Monnard, sur le balcon, d'où il répondait en belles et graves paroles aux discours prononcés en son honneur.

M^{me} Fisch elle-même nous disait, l'autre jour encore, quel profond et doux souvenir elle avait gardé de cette inoubliable soirée !

Monnard précéda de huit ans son ami Forel dans la tombe. Ce dernier termina paisiblement ses jours à Saint-Prex et à Morges. Il mourut le 11 décembre 1872 à l'âge de 85 ans. La *Gazette de Lausanne* du 16 décembre s'exprimait ainsi à son sujet :

« C'était un homme à l'intelligence élevée et au caractère solide, aimable, noble de cœur, bon et fidèle dans ses affections, sans étroitesse ni intolérance. »

Peut-être n'était-il pas inutile d'évoquer ici la mémoire de cet homme de bien, qui honora notre canton, à une époque encore trop peu connue aujourd'hui, bien qu'elle soit tout près de nous ?

Ch. SCHNETZLER.

N O T E S

¹ Travail lu à la séance de la Société vaudoise d'histoire, le 24 avril 1935.

² 22 mars 1840. Lettre au Dr Troxler.

³ Avant son séjour à Lausanne, Melegari avait été proscrit d'Italie, en 1831, à cause de ses opinions libérales. Plus tard, sous le règne de Victor-Emmanuel I^{er}, il put rentrer dans sa patrie, fut député à la Chambre italienne et au Sénat. Il mourut en 1881, à Berne, comme ministre d'Italie en Suisse.

⁴ Tanneguy Duchâtel, ancien élève de Monnard, ministre sous le règne de Louis-Philippe, était resté en relations intimes avec son ancien précepteur.

⁵ Allusion aux alliances européennes qu'on envisageait à Berne.

⁶ Le duc Victor de Broglie, ministre sous Louis-Philippe, le gendre de M^{me} de Staël.

⁷ Voir *Charles Monnard et son époque*, p. 333-340.